

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 12 avril 2021 à 19h30 par vidéoconférence avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1  
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2  
Loren Allen, conseiller n° 3  
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4  
Gilles Asselin, conseiller n° 5  
Cedric Briggs, conseiller n° 6  
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier  
Maike Storks, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe  
Michael Ferland, urbaniste et inspecteur municipal

---

## ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
  4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  5. **CORRESPONDANCE**
  6. **URBANISME**
    - 6.1. Rapport de l'urbaniste et inspecteur municipal
    - 6.2. Demande de dérogation mineure 2021-02-0004 – Lot 5 192 725 situé sur le chemin de Brill – Augmentation de la superficie de déboisement
    - 6.3. Demande d'autorisation à la CPTAQ 2021-02-0003 – 91 Bolton Pass – Carrière/Sablière - Demande pour modifier la résolution
    - 6.4. Demande d'autorisation à la CPTAQ 2021-03-0006 – 80 Bolton Pass – Déplacement de l'aire de droits acquis
  7. **ADMINISTRATION**
    - 7.1. Approbation des comptes et transferts
    - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
    - 7.3. Règlement numéro 375-2021 relatif au traitement des élus municipaux - Adoption
    - 7.4. Signature des chèques
  8. **VOIRIE**
    - 8.1. Demande de prix 2021-09 – Machineries
    - 8.2. Règlement d'emprunt numéro 378-2021 – Rechargement des chemins Bailey, Brill, Stukely et Spicer – Séance extraordinaire
  9. **ENVIRONNEMENT**
    - 9.1. Couches réutilisables – Programme d'aide financière
  10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  11. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
    - 11.1. Sentier – Mandat au conseiller responsable
  12. **LOISIRS ET CULTURE**
    - 12.1. Église St-Andrews – Déménagement – Consultation publique
  13. **VARIA**
  14. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
  15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
-

**078-0421**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30. Le maire s'adresse aux personnes présentes.

---

**079-0421**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

---

**080-0421**  
**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une première période de questions.

---

**081-0421**  
**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'approuver les procès-verbaux des 8 et 26 mars 2021 avec la correction suivant :

- en remplaçant, au point 055-0321 du procès-verbal du 8 mars 2021, le mot « **Décembre** » par « **Février** ».

Adoptée à l'unanimité

---

**082-0421**  
**CORRESPONDANCE**

Une copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil. Aucun nouveau document à ajouter. M. Le maire commentera une lettre qu'il a reçu de M. White de Brome County Historial Society.

---

**083-0421**  
**URBANISME**  
**RAPPORTS DE L'URBANISTE ET INSPECTEUR MUNICIPAL**

Monsieur Michael Ferland, urbaniste et inspecteur municipal, présente le rapport déposé de l'inspecteur pour le mois de mars 2021.

**Mars**

Nombre de permis : 24

Valeur des travaux : 1 156 500 \$

---

**084-0421**  
**URBANISME**  
**DEMANDE DÉROGATION MINEURE #2021-02-0004 -**  
**LOT 5 192 725 SITUÉ SUR LE CHEMIN DE BRILL -AUGMENTATION DE**  
**LA SUPERFICIE DE DÉBOISEMENT**

ATTENDU que de plus amples informations sont nécessaires afin de pouvoir traiter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu de reporter ce dossier au conseil du 3 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

---

**085-0421**  
**URBANISME**  
**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ 2021-02-0003 - 91 BOLTON**  
**PASS - CARRIÈRE/SABLIÈRE - DEMANDE POUR MODIFIER LA**  
**RÉSOLUTION**

Monsieur Louis Désourdy donne des explications sur les inconvénients reliés à la résolution numéro 027-0221.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu de remplacer les deux derniers paragraphes de la résolution numéro 027-0221 qui stipule :

- L'exploitation devra être effectuée sans dynamitage et concassage afin d'assurer la qualité de vie des citoyens et la protection des eaux souterraines;
- La durée de l'exploitation ne devra pas excéder 5 ans.

Par :

- L'exploitation devra être effectuée avec un maximum de 6 dynamitages par année civile afin d'assurer la qualité de vie des citoyens et la protection des eaux souterraines, avec concassage sur place;
- La durée de l'exploitation ne devra pas excéder 5 ans.

Adoptée à l'unanimité.

Note : M. Louis Desourdy accepte d'aviser les voisins avant d'effectuer des travaux de dynamitage.

---

**086-0421**  
**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ 2021-03-0006 - 80,**  
**BOLTON PASS - DÉPLACEMENT DE L'AIRE DE DROIT ACQUIS**

L'urbaniste explique le projet.

ATTENDU QUE le projet présenté ne contrevient pas à la réglementation municipale et qu'il n'aura pas d'effet négatif sur l'agriculture en vertu des critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1);

Il est proposé par le conseiller Cedric Briggs, appuyé par le conseiller Gilles Asselin et résolu :

- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole l'acceptation de la demande de déplacement de droits acquis au bénéfice du lot 5 662 849 du cadastre du Québec situé au 80, chemin Bolton Pass, sur une superficie totalisant 4 998 mètres carrés dans le but de déplacer l'aire de droits acquis.
- d'informer les demandeurs que la Municipalité ne peut être tenue responsable des inconvénients dus au bruit et à la poussière pouvant

être reliés à l'établissement d'une résidence si près d'un site d'extraction.

Adoptée à l'unanimité.

---

**087-0421**  
**ADMINISTRATION**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'approuver la liste des comptes et transferts en date du 8 avril 2021 au montant de 152 467.76 \$ et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

---

**088-0421**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

---

**089-0421**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2021 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS**  
**MUNICIPAUX - ADOPTION**

Le maire mentionne l'objet de ce règlement, les changements soumis, le montant de la dépense, son mode de financement et de paiement.

ATTENDU que les formalités requises ont été respectées.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- d'adopter le Règlement numéro 375-2021 relatif au traitement des élus municipaux;
- que, conformément à l'article 3 établissant les modalités de versements, la rémunération des membres du conseil soit versée mensuellement.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité (incluant le vote favorable du maire)

---

**090-0421**  
**ADMINISTRATION**  
**SIGNATURE DES CHÈQUES**

Ce point n'a pas fait l'objet de discussion au présent conseil.

**091-0421**  
**VOIRIE**  
**DEMANDE DE PRIX - MACHINERIES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'accepter les propositions reçues dans le cadre de la demande de prix 2021-09 – Machineries;
- d'autoriser le directeur général ou le superviseur de voirie à accorder des contrats suivant les besoins de la municipalité, conformément au règlement de délégation.

Adoptée à l'unanimité

---

**092-0421**  
**VOIRIE**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 378-2021 – RECHARGEMENT DES**  
**CHEMINS BAILEY, BRILL, STUKELY ET SPICER – SÉANCE**  
**EXTRAORDINAIRE**

Le maire mentionne qu'une séance extraordinaire sera annoncée prochainement dans l'infolettre et sur le site Web de la municipalité concernant l'adoption du règlement d'emprunt numéro 378-2021 pour le rechargement des chemins Bailey, Brill, Stukely et Spicer.

---

**093-0421**  
**ENVIRONNEMENT**  
**COUCHES RÉUTILISABLES – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU que plus de 4 500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

ATTENDU que l'utilisation de couches réutilisables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

ATTENDU que les couches réutilisables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

ATTENDU que la protection de l'environnement et le soutien à nos citoyens sont au cœur des préoccupations de notre communauté;

ATTENDU que le conseil souhaite que cette aide fasse partie de notre future politique familiale.

Il est proposé par Robert Chartier, appuyé par Jean-Pierre Pouliot et résolu:

- d'accorder une aide financière maximale de 150 \$ par enfant âgé de deux ans ou moins pour encourager l'utilisation de couches réutilisables et de fixer à 1 200 \$ le budget maximal à cet effet;
- que cette aide soit conditionnelle à la présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches réutilisables (Ex. : coton, chanvre, bambou);
- d'autoriser le remboursement lorsque les conditions sont remplies;

Ce programme prendra fin le 31 décembre 2021. Un nouveau programme sera étudié dans le cadre de la préparation du budget 2022.

Adoptée à l'unanimité

---

**094-0421**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le maire mentionne que la Sûreté du Québec fera des inspections plus rigoureuses pour le respect des mesures sanitaires.

---

**095-0421**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
**SENTIERS - MANDAT AU CONSEILLER RESPONSABLE**

Attendu que la municipalité souhaite établir des sentiers permanents sur l'ensemble de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu de mandater le conseiller responsable des sentiers, monsieur Robert Chartier, afin d'inviter les propriétaires concernés à contribuer au développement d'un réseau de sentiers permanents à travers la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

---

**096-0421**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**ÉGLISE ST-ANDREWS - DÉMÉNAGEMENT - CONSULTATION PUBLIQUE**

Considérant que l'Église St.Andrews, située au 21, chemin Tuer, fut déclarée "Monument Historique" le 5 septembre 1994, par le règlement # 280, de la Municipalité de Bolton-Ouest;

Considérant que la propriété de cet édifice est de nature privée et non municipale;

Considérant que l'état physique de cet édifice s'est grandement détérioré au fil des années;

Considérant que le propriétaire actuel n'est pas en mesure d'assurer sa restauration;

Considérant que la Société d'Histoire du Comté de Brome a signifié son intérêt à faire son acquisition afin de s'assurer de la pérennité de ce bâtiment et à le déménager sur son terrain situé à Lac-Brome et en assumer l'entièreté des frais;

Considérant que la Municipalité de Bolton-Ouest n'a pas de projet de développement pour cet édifice;

Considérant que la Municipalité de Bolton-Ouest n'a pas les ressources financières pour soutenir un projet pour la restauration adéquate de cet édifice;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier et résolu qu'un avis d'intention soit donné à l'effet que lors d'une séance du Conseil ultérieure, la Municipalité acceptera que l'édifice connu comme l'Église St.Andrews, soit déménagé sur le terrain de la Société d'Histoire du Comté de Brome, situé dans la Ville de Lac-Brome, aux conditions que :

A) la Société d'Histoire du Comté de Brome en assume tous les frais;

- B) une consultation publique par la poste et/ou courriel soit ouverte à toute la population jusqu'au vendredi 4 juin, pour confirmer son accord.

Adoptée à l'unanimité

---

**097-0421**  
**VARIA**

Aucun dossier.

---

**098-0421**  
**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

---

**099-0421**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20h58.

---

Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Jacques Drolet  
Maire

**Attestation**

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Bonsoir à toutes et à tous et bienvenue à votre séance du Conseil pour le mois d'avril.  
Good evening to All and welcome to the April sitting of your Counsel.

Malgré que la période de vaccination contre la Covid 19 soit débutée, le nombre de cas de personnes infectées, continue d'être élevé, surtout avec la menace de plusieurs variants. La semaine dernière, le premier Ministre a annoncé que notre région de Santé publique, Estrie, était sous haute surveillance et pourrait basculer à tout moment en zone rouge. Nous devons tous continuer à être très vigilants et appliquer les mesures sanitaires mises en place depuis déjà plus d'un an.

Despite the beginning of the vaccination period against Covid 19, the number of people infected, is still on the high side, with many variants being more contagious. Last week, Premier Legault announced that our Region, Estrie, is under high surveillance and is just short of being considered a Red Zone. Consequently we must all continue to be vigilant and apply the sanitary measures, already in place for over a year.

Malheureusement, plusieurs personnes profitent de cette pandémie et de la période des impôts, afin de frauder les gens. Nous devons continuer d'être sur nos gardes pour nous protéger adéquatement et surtout nous devrions dénoncer toute tentative au Centre antifraude.

Unfortunately, many people are using this pandemic and the income tax periods, to tentatively commit fraud in every possible manner. We must continue to protect ourselves against them and we should inform the anti-fraud Center of any attempt.

Nous vous rappelons que la limite de vitesse sur la Route 243, Bolton Pass, fut réduite l'automne dernier à 80km/h. De plus, à compter du mois de mai, le Ministère des Transports réduira encore la vitesse à 70 km/h dans le secteur du chemin Rogerson et une signalisation à cet effet sera installée.

We remind you that, last Fall, the speed limit on Route 243, Bolton Pass was reduced to 80 km/h. Next May, it will be further reduced to 70 km/h at the Rogerson Road section. The MTQ will install proper signs near the large curve,

Le printemps est généralement le temps des grands ménages. C'est également le cas pour nos routes. Nous apprécierions que tous fassent l'effort de nettoyer le fossé en face de leur propriété. De plus nous vous invitons à planter des fleurs, afin que nos débuts dans les Fleurons du Québec soient remarquables.

Spring is generally the season for the Grand Cleaning of our property. We would appreciate that each one of us do the cleaning of the ditch fronting our property. We also invite you to plant flowers, to make a remarkable debut with les Fleurons du Québec.



Notre prochain bulletin municipal, La Source, fera mention de tous les producteurs de Bolton-Ouest qui veulent offrir leur production à nos citoyens. Nous demandons que vous nous avisiez de vos coordonnées et de la description des produits que vous offrirez, en nous faisant parvenir un court courriel à [reception@bolton-ouest.ca](mailto:reception@bolton-ouest.ca)

Our next municipal bulletin, La Source, will mention names of all our producers, wishing to offer their production to our citizens. Those interested should send an e-mail indicating their coordinates and products offered at; [reception@bolton-ouest.ca](mailto:reception@bolton-ouest.ca).

**RÈGLEMENT NUMÉRO 375-2021 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS  
MUNICIPAUX**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

La rémunération annuelle des élus est établie comme suit :

<b>Maire</b>	<b>12 240 \$</b>
<b>Conseiller</b>	<b>4 080 \$</b>

**ARTICLE 2**

Conformément à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (R.L.R.Q. c. T-11.001), une allocation de dépense correspondant à la moitié de cette rémunération est versée. Cette allocation est établie comme suit:

<b>Maire</b>	<b>6 120 \$</b>
<b>Conseiller</b>	<b>2 040 \$</b>

**ARTICLE 3**

Le conseil établit par résolution les modalités de versement de ces sommes.

**ARTICLE 4**

Si un membre du conseil occupe son poste une partie de l'année seulement, sa rémunération est alors établie en proportion du nombre de mois où il a occupé ce poste, et l'allocation de dépense est établie en conséquence. Une partie de mois compte pour un mois complet.

De même, si une personne déjà membre du conseil change de poste en cours d'année, sa rémunération est ajustée en proportion du nombre de jours passé à l'un et l'autre poste, et l'allocation de dépense est établie en conséquence.

**ARTICLE 5**

Le Maire reçoit une allocation fixe mensuelle de 30,60 \$ pour compenser l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de ses fonctions.

**ARTICLE 6**

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et remplace le règlement numéro 362-2019 portant sur le même sujet.

**ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À BOLTON-QUEST, CE 12 AVRIL 2021

---

**MAIRE**

---

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET  
DIRECTEUR GÉNÉRAL**